



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Gracefield, que le conseil municipal adoptera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 11 août 2026 à 19h00, le Règlement no 267-2026 abrogeant et remplaçant le règlement no 220-2022 fixant le traitement des élus municipaux de la Ville de Gracefield.

Résumé du règlement

Ce règlement a pour objet d'établir les nouvelles conditions de rémunération des membres du conseil municipal de la Ville de Gracefield.

Le traitement des élus prévoit notamment :

- Une rémunération annuelle de 49 848,27 \$ pour le maire et de 11 358,91 \$ pour chacun des conseillers ;
- Une allocation annuelle de dépenses de 20 769,00 \$ pour le maire et de 5 679,46 \$ pour chacun des conseillers, conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux ;
- Une rémunération additionnelle pour la participation des conseillers aux comités internes de la Ville, soit 100 \$ par séance pour le président d'un comité et 80 \$ par séance pour chacun des membres ;
- Le versement de la rémunération sur une base hebdomadaire ;
- Une indexation annuelle de la rémunération et des allocations selon les modalités prévues au règlement ;
- Une rémunération et une allocation de dépenses particulières pour le maire suppléant, ainsi que les modalités applicables lorsqu'il remplace le maire ;
- L'application rétroactive du règlement au 1^{er} janvier 2026.



VILLE DE GRACEFIELD
Au ❤️ de la Gatineau

Ce règlement remplace le règlement no 220-2022 actuellement en vigueur.

Un avis de motion a été donné et le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2026, conformément à la Loi.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Gracefield, ce 17^{ième} jour de juillet 2026.

Allyssa Ross
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Allyssa Ross, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Gracefield CERTIFIE, sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau municipal et en publiant une copie dans le journal Le Droit, sur le site Web et le Facebook de la Ville de Gracefield, le 17^{ième} jour de juillet 2026, entre 8 h 00 et 16 h 00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17 juillet 2026.

Allyssa Ross
Directrice générale adjointe et greffière